

Compte rendu
Du conseil municipal
DU 26 JUIN 2002

L'an deux mille deux, le 26 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à partir de 21 heures, en Mairie (salle Henri Weiler), sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Bordas, Clerc, Renault, Fernandez, Launay, Trouvé, Larcher, Adjoints

Mesdames et Messieurs Leser, Maire honoraire, Brayer, Salvaire, Harricane, Faye, Legendre, Péry, Prio, Laffitan, Noël, Azévédou, Coulon-Vergne, Chevallier, Ngwette, Espinasse, Mkabari, Legrand, Olgiati, Veyrier, Tréhet, Rigaut, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Lescop a donné pouvoir à Mme Fernandez
M. Caron a donné pouvoir à M. le Maire
M. Robin a donné pouvoir à Melle Mkabari
M. Calabuig a donné pouvoir à M. Ourmières
Mme Cocoual a donné pouvoir à M. Legrand

Secrétaire de séance :

M. Philippe NOEL

Le conseil municipal observe tout d'abord une minute de silence à la mémoire de M JACQUES CORNU, 1^{er} Adjoint honoraire récemment décédé.

Puis il passe à l'examen des dossiers proposés à son ordre du jour, M le MAIRE précisant qu'à la demande des commissions, le dossier de réhabilitation du CLM des Marronniers est retiré pour permettre d'approfondir son étude et que seront examinés la dissolution du SI d'HYERRES et une motion sur les nuisances aériennes.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Sur le rapport de Monsieur le Maire

qui rappelle que le Conseil Municipal de BEZONS a demandé depuis le 9 JUIN 1999 la création d'une maison de justice et du droit (MJD) à l'échelle intercommunale. Il s'agit par ce nouveau service

- ◆ D'assurer une présence judiciaire de proximité ;
- ◆ De concourir à la prévention de la délinquance ;
- ◆ D'aider les victimes ;
- ◆ De favoriser l'accès au droit ;

Il rappelle son bien-fondé :

- ♦ **La justice de proximité** : actuellement les Bezonnais sont orientés sur Villiers-le-Bel ou sur l'antenne du Tribunal de Grande Instance de Sannois. Les délais d'attente sont au minimum de trois mois.

Mais proximité signifie aussi un accroissement des chances de traitement des litiges et des plaintes : actuellement de nombreuses plaintes (alors que les auteurs sont identifiés) sont classées sans suite car la demande de justice est supérieure aux possibilités. La MJD permet de répondre de manière adaptée à la petite délinquance par la médiation pénale, le suivi des peines. Elle facilite aussi la mise en place de réponse aux petits litiges d'ordre civils (problèmes de voisinages, familiaux....).

Cette justice est assurée par des représentants du tribunal de grande instance de CERGY et du parquet.

- ♦ **L'accès au droit comporte** :
 - ♦ une information générale des personnes sur leurs droits et obligations ainsi que leur orientation vers des organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits ;
 - ♦ la consultation en matière juridique et l'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques.

Ce volet est assuré par des avocats, des notaires, des travailleurs sociaux, des associations agréées.

Après bien des démarches le projet a abouti : **la MJD est en cours d'implantation à Argenteuil, à côté de la Sous-préfecture d'Argenteuil.** Fonctionnant sous l'autorité du Tribunal de Cergy, elle sera gérée par une association regroupant les différents partenaires.

Aussi, **le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **approuve l'adhésion de Bezons à l'association**
- **Approuve le plan de financement des aménagements et autorise le versement de la part communale (pour Bezons : 3 480,09 euros, soit 22 827,90 francs)**
- autorise le maire à signer tout acte afférant à intervenir et notamment les statuts de l'association
- **après avoir procédé à un vote secret, désigne M le Maire titulaire) et M Launay (suppléant) pour y représenter la ville (par 29 voix et 6 bulletins blancs)**

ANIMATIONS ET PREVENTION ETE 2002 – OPERATION VILLE VIE VACANCES

Sur le rapport de Monsieur le Maire

qui rappelle que chaque année, la ville met en œuvre nombre d'animations estivales qui contribuent grandement à la prévention dans les quartiers ; ce dispositif permettra aux enfants, jeunes ainsi qu'aux familles d'accéder à des loisirs de qualité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite de l'Etat une subvention pour aider à la mise en œuvre de ce programme.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR AMENAGEMENT DE VOIRIE AUTOUR DES ECOLES LOUISE MICHEL

Sur le rapport de Monsieur Pierre RENAULD,

qui explique que les rues adjacentes des groupes scolaires Louise Michel donnent lieu à une forte circulation et posent des problèmes de stationnement, voire de sécurité.

Des aménagements de voirie, ayant notamment pour objet :

- **De réduire la vitesse**
- **De sécuriser la traversée de la chaussée**
- **Et d'améliorer le confort des usagers**

peuvent être effectués pour un coût estimé de travaux à 167 700 euros HT et sont susceptibles de bénéficier d'un financement du Conseil Général, à hauteur de 50%. De même dans le cadre de la Politique de la Ville des aides également pourraient être attribuées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération et sollicite les subventions les plus larges possibles pour assurer son financement.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE LA CRECHE COLLECTIVE

Sur le rapport de Madame FERNANDEZ,

qui rappelle que la commune s'est engagée parmi les premières dans l'accueil des moins de 3 ans. Construite en 1964, la crèche collective municipale doit être adaptée aux normes en vigueur, désormais très exigeantes en ce qui concerne la confection des repas. Les aménagements nécessaires impliqueront une modification dans la disposition des pièces et la délocalisation du local poussettes. L'opération comportera également le changement des ouvrants, du chauffage, la reprise du jardin extérieur. Les travaux sont estimés à 215 000 euros HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite les subventions les plus larges pour la réalisation de cette opération auprès de la CAF et du Conseil Général .

DEMANDE DE SUBVENTION - TRANSPORT ENCOMMUN

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Qui indique qu'à la demande de la ville, et après acquisition du terrain nécessaire, le département va engager les travaux de réaménagement du carrefour Jaurès/Vaillant/Hugo. Un système de priorité bus aux feux est à installer.

Pour ce faire, le Conseil à l'unanimité sollicite une subvention du syndicat des transports d'île de France (la dépense est estimée à 11 990 euros HT)

AVENANT AU CONTRAT REGIONAL

Sur le rapport de Monsieur TROUVE,

Le 19 janvier 1998, un Contrat Régional était passé entre la Ville, la Région et le Conseil général pour le financement de certaines grandes opérations d'équipement. Ce programme a permis de réunir des subventions en général de 70 % de la région et du département. Il a permis la :

- rénovation du gymnase M. Cachin
- création de l'espace jeunes
- rénovation de l'école de musique et de danse
- rénovation d'une partie des espaces extérieurs du parc des loisirs

Ainsi, **de très importantes opérations ont pu être menées à bien**, apportant une contribution appréciable au bon fonctionnement de ces équipements.

Cependant, le souci de **fermer la piscine J. Moulin le moins longtemps possible aux usagers, invite à réaliser plus rapidement la rénovation prévue dans ce cadre d'ensemble de cet équipement.** Pour ce faire, il est sollicité le **transfert de la dotation inscrite au contrat initial pour la création de la salle de sports, rue de La Berthie sur cette opération.** Sa réalisation sera sollicitée dans le cadre d'un futur contrat régional.

L'avenant permettra de plus à la région (et non au conseil général) de prendre en compte la 1^{ère} tranche de restructuration de l'école maternelle L Michel qui ne figurait pas sur l'actuel contrat : il s'agit d'améliorer le fonctionnement de cet équipement notamment en contribuant à un meilleur accueil des familles.

Enfin, et pour permettre de réaliser ces opérations, le report de l'échéancier du contrat à juin 2003 est sollicité.

Au final et après avenant, le nouveau tableau de financement dans le cadre du Contrat Régional s'établirait comme suit :

OPERATION	BASE SUBVENTION (€ et F)	REGION		DEPARTEMENT	
		TAUX	SUBVENTION	TAUX	SUBVENTION
Rénovation du Gymnase M. Cachin	289 885.62 (1 901 525)	45 %	130 448.49 (855 686)	25 %	72 471.37 (475 381)
Création d'une Maison de la Jeunesse	328 664.84 (2 155 900)	35 %	115 032.69 (754 565)	25 %	82 166.21 (538 975)
Plaine de Loisirs	68 190.45 (447 300)	45 %	30 685.70 (201 285)	25 %	17 047.61 (111 825)
Réhabilitation de la Piscine	1 646 449.38 (10 800 000)	45 %	740 902.22 (4 860 000)	25 %	411 612.34 (2 699 000)
Aménagement de l'Ecole de musique	328 664.84 (2 155 900)	45 %	147 899.18 (970 155)	25 %	82 166.21 (538 975)
Restructuration maternelle L. Michel	82 227.28 (539 375)	45 %	37 002.28 (242 718.98)	Financement dans le cadre des lignes traditionnelles	
TOTAL	2 744 082.41 (18 000 000)		1 201 970.56 (7 884 410)		665 463.74 (4 364 156)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de la région et du département la passation d'un avenant au contrat régional de 98 tel qu'indiqué ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN LECTURE 2002

Sur le rapport de Monsieur OURMIERES,

La maîtrise de la lecture est indispensable pour accéder à la formation, facteur indispensable de l'insertion sociale.

Par ses actions, la Médiathèque Maupassant vise à déployer dans la ville une synergie autour de la lecture. Avec de nombreux partenaires, elle tisse un réseau où bibliothécaires, écrivains, conteurs interviennent dans toutes les occasions où il est possible d'intégrer le livre ou le récit. Les actions couvrent ainsi toutes les tranches d'âge : petite enfance, maternelle, primaire et secondaire avec l'Education nationale, actions spécifiques en direction des jeunes, actions de proximité avec les bibliothèques de rue, le 3^{ème} âge.

La Médiathèque Maupassant répond à ces missions de diffusion de la lecture publique également par la mise en valeur, le renouvellement des fonds. En tout, on enregistre plus de **5 000 inscrits**, soit près de 21 % de la population. Plus de **60 000 documents sont disponibles**. **Les animations culturelles diversifiées** s'y développent aussi le plus possible en partenariat avec les acteurs locaux.

Loi de se contenter du Prix national "Bataille de la lecture" décerné à la ville en 1998, ou de se satisfaire du bon résultat de fréquentation, la bibliothèque se doit aussi de suivre les évolutions des modes de communication et d'apprentissage que sont le **multimédia**. Elle a déjà développé les nouvelles technologies : 3 postes informatique, C.D. Rom et accès en consultation à Internet. La salle d'études et multimédia est maintenant opérationnelle.

Si le livre reste un vecteur privilégié d'accès à la culture, les changements des modes de vie et des technologies ouvre de nouveaux champs. La diversification des supports de diffusion de la connaissance devient ainsi une nécessité. **Tel est l'objet de l'évolution actuelle en médiathèque de l'actuelle bibliothèque** : à côté de l'écrit, disques et vidéos, se sont développés (2000 C.D. et 600 vidéos pour la 1ère année) en 2000. Cette modernisation du service de diffusion doit apporter une nouvelle dynamique et un nouveau public.

Au titre des actions menées en 2002, le conseil municipal à l'unanimité sollicite du Conseil Général les aides que celui ci a mis en place pour épauler l'action des communes en matière d'actions contribuant au développement de la lecture.

POLITIQUE DE LA VILLE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

qui rappelle que la ville a signé un « contrat de ville » le 17 juillet 2000 par lequel la collectivité et l'Etat ont décidé de mettre en œuvre conjointement un programme pluriannuel de développement social et urbain destiné au traitement prioritaire des quartiers les plus en difficultés. Les actions s'inscrivant dans cette dimension peuvent bénéficier de différentes aides.

Dans ce cadre il indique que sont susceptibles d'être retenus :

- **L'Installation d'un distributeur automatique de billets dans le quartier du Val Notre Dame,**
- **L'aide au fonctionnement de la Plate-forme d'initiative locale**
- **La mise en place d'un atelier « équilibre » au sein du Foyer Peyronnet,**
- **La reconduction du Point Santé auprès de la Mission Intercommunale Jeunesse**
- **La reconduction du projet Ciné-Femmes par le centre social du Colombier**
- **La reconduction du poste d'adjointe au chef de projet**

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite les subventions permettant la mise en œuvre des dossiers ci-dessus, autorise le versement des subventions correspondantes à ces opérations ainsi que la passation des actes afférents.

De plus le conseil à l'unanimité autorise le versement d'une participation pour permettre la tenue d'un chantier école qui se déroulera dans la cité des Brigadières

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION VILLE 2001

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

- hors la présence de M. le Maire au moment du vote comme le veulent les textes, et sous la présidence de Ourmières, **adopte le Compte Administratif de la ville** - document strictement comptable qui retrace les écritures de l'exercice 2001 et se clôture par un excédent de 7 287 763.31 F.
- **approuve sous la présidence de Monsieur le maire le compte de gestion** que tient la perceptrice, qui retrace sa propre comptabilité et se conclue par les mêmes résultats.

FISCALITE – ABATTEMENTS A LA TAXE D'HABITATION

Sur le rapport de Monsieur OURMIERES,

Le conseil municipal à la majorité (Mes & MM Legrand, Olgiati, Veyrier, Tréhet, Rigaut, Cocoual par pouvoir votant contre, Espinasse s'abstenant)

- Décide de maintenir le dispositif en place concernant les abattements général à la base et pour personnes à charge à partir de la 3e personne - appliqués au calcul de la taxe d'habitation
- Décide de faire passer de 10 à 15 % le niveau de l'abattement pour les 2 premières personnes à charge

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Sur le rapport de Monsieur OURMIERES,

Le Conseil à l'unanimité approuve l'évolution des différents tarifs des services communaux qui augmentent (sauf cas particulier) d'environ 2 %

AMENAGEMENT DU SECTEUR DU DRAPEAU

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

L'importante opération d'aménagement du secteur du Drapeau, a débuté en 1990. Il s'agissait de réhabiliter la cité Emmaüs, de démolir l'une de ses barres, reconstruire des logements de substitution, faire reculer la coupure des deux rives de la RD.392 et résorber les friches sur ses abords.

Elle a permis de réaliser une véritable transformation de ce secteur de la ville, avec le programme ci-dessous rappelé :

- EMMAUS logements démolis : 54
- EMMAUS logements réhabilités : 86
- EMMAUS logement neufs : 127
- En accession : LA CHARMERAIE 1 & 2 : 63 logements et la résidence COFIMMO à l'angle des rues Albert 1^{er} et des Frères Bonneff. (30 logements et 4 maisons de ville)
- Création du mail Malraux

Début 2002, l'aménageur (RSD) a concrétisé avec COFIMMO la commercialisation de l'îlot situé à l'angle du boulevard Gabriel Péri et de la rue Albert 1^{er} (le permis a été déposé pour 43 logements en accession).

Le début de cette année a aussi vu progresser les discussions avec le Conseil Général du Val d'Oise qui, en préfiguration de l'alignement de la RD.392, réaliserait l'aménagement du carrefour du Drapeau. Pour cela il procèdera aux acquisitions foncières nécessaires du côté Est de la RD. Un certain nombre des terrains concernés appartiennent à RSD (dont les murs de la pharmacie qui elle, se réimplanterait dans la nouvelle opération COFIMMO de l'autre coté du boulevard).

Le conseil municipal à l'unanimité, pour le bon achèvement de la ZAC :

- décide la prorogation d'un an du traité de concession (qui arrivait à échéance le 7 juillet 2002) ;
- approuve la modification du bilan financier et autorise le versement de la participation de la ville prévue au budget 2002 (765 620 euros).
- approuve également la prolongation d'un an de l'avance communale faite à l'opération et sollicite un même délai pour l'avance départementale.

MISSION INTERCOMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Argenteuil et Bezons se sont dotées dès 1984, avec la MIDEDEC, d'un outil chargé de contribuer – à côté du travail spécifique de chaque collectivité - à l'animation, la valorisation, le développement du bassin d'activités. Sa forme associative permet de regrouper différents acteurs institutionnels ou venant du monde économique.

Les missions de la MIDEDEC sont fixées par convention ; l'action s'inscrivant dans la durée, il est utile de définir le champ des interventions sur plusieurs exercices. Cependant, il n'a pas été possible depuis 2001 de conclure un contrat pluriannuel : les difficultés sans doute, rencontrées par les nouvelles présidence et direction ont amené l'établissement à cesser quasiment de fonctionner l'an dernier, au point que la commune n'a pu verser, faute de prestations, le montant total de la subvention allouée. Cette année encore, le 1^{er} semestre a été pour le moins discret sur Bezons et on sait que le fonctionnement des organes de l'association (CA...) est particulièrement défaillant.

Les discussions récemment engagées permettent de conclure enfin une convention couvrant l'année en cours. Elle doit se comprendre comme une réponse à une phase transitoire, dans l'attente de pouvoir mener le débat de fond sur les orientations de l'association avec pour perspective l'établissement d'un nouveau partenariat pluriannuel. Faute d'aboutir, l'opportunité de la présence de Bezons se posera véritablement, la ville n'ayant pas vocation à financer des structures improductives pour elle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention 2002 entre la MIDEDEC et la ville et autorise le versement de la participation qui s'établit à 57.168 euros

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ainsi qu'il suit, la modification du tableau des effectifs :

- Transformation d'un poste d'agent de salubrité en agent de salubrité qualifié
- Transformation de 3 postes d'agents d'entretien en agents d'entretien qualifiés
- Suppression d'un poste d'agent technique et création d'un poste d'agent de maîtrise
- Transformation de 3 postes d'agents techniques qualifiés en agents techniques principaux
- Transformation d'un poste d'atsem de 2e classe en atsem de 1e classe
- Transformation d'un poste d'agent du patrimoine de 2e classe en agent du patrimoine de 1e classe
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif en adjoint administratif principal de 2e classe
- Création d'un poste de conseiller des APS de 2^e classe et suppression d'un poste d'éducateur des APS de 2^e classe ;
- Création d'un poste d'infirmière de classe supérieure et suppression d'un poste de classe normale
- Création d'un poste d'éducateur chef et suppression d'un poste de principal
- Transformation d'un poste de rédacteur chef en attaché

ADHESION DE LA FRETTE SUR SEINE AU SYNDICAT AZUR

Sur le rapport de Monsieur LAUNAY,

Par délibération du 12 avril 2002, le Comité Syndical d'AZUR a approuvé l'admission de la commune de LA FRETTE SUR SEINE pour la collecte et le traitement des déchets ménagers. Comme le veulent les textes en vigueur, chaque commune adhérente doit maintenant se prononcer.

Le Conseil Municipal à la majorité (Me ESPINASSE s'abstenant), donne un avis favorable à cette adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets AZUR, regroupant déjà les villes de ARGENTEUIL, BEZONS, CORMEILLES EN PARISIS et SARTOUVILLE.

CLOTURE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'HYERRES

Sur le rapport de Monsieur NOEL,

qui indique que les actes de cession de ses terrains, décidée de longue date, étant enfin passés, il y a lieu de prononcer la clôture de ce syndicat intercommunal qui n'a plus d'objet,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de sa clôture et autorise le maire à intervenir aux différents actes nécessaires

AVENANT N° 5 AU MARCHE DE CHAUFFAGE

Sur le rapport de Monsieur LAUNAY,

Par marché prenant effet au 1^{er} janvier 2000 pour une durée de 8 ans, la Ville a confié à la société Elyo l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux. Afin de prendre en compte le nouveau volume de chauffe suite à la création d'une classe à la maternelle Victor Hugo, il y a lieu de passer un avenant au contrat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la passation de l'avenant N°5 au marché avec Elyo pour un montant total de 1653.57 € HT .

MOTION SUR LES NUISANCES AERONAUTIQUES

Le conseil Municipal à la majorité (Mes & MM Legrand, Olgiati, Veyrier, Tréhet, Rigaut, Cocoual par pouvoir ne prenant pas part au vote),

Sur proposition du Maire,

CONSTATE l'augmentation de la fréquence des avions au-dessus de Bezons, certains se croisant à faible altitude et à quelques secondes d'intervalle.

S'INTERROGE sur le respect par tous des plans de vol et S'INQUIETE des dangers pour la population,

SE DIT SURPRIS et CHOQUE par les intentions du nouveau Ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, Monsieur Gilles De ROBIEN, de remettre en cause, sans aucune concertation, le projet du 3^{ème} aéroport dans le Grand Bassin Parisien,

RAPPELLE que les engagements pris par l'Etat au sujet de sa construction sur le site de Chaulnes en Picardie sont le fruit d'un travail de longues années et d'un débat public approfondi initié par le Ministre Jean-Claude GAYSSOT, avec les élus, toutes sensibilités confondues, les techniciens et la population,

RAPPELLE que ce site a été retenu parmi une dizaine d'autres, parce qu'il ne présente pas de concentrations urbaines trop importantes. Situé sur les grands axes de trafic européen, et à 30 minutes de Paris par TGV, il permet de desservir l'ensemble des départements du nord de la France,

APPREHENDE l'augmentation constante du trafic aérien à Roissy Charles de Gaulle (en moyenne de 5 à 10 % chaque année. En 2020, le nombre de 140 millions de passagers pourrait être atteint) entraînant une gêne croissante pour les habitants de la Vallée de Montmorency, d'Argenteuil et à présent de Bezons et ses environs,

S'ETONNE en conséquence que soit de nouveau avancée la question même de l'opportunité de ce nouvel aéroport,

DEMANDE que la continuité de l'Etat soit respectée et que ne soit donc pas remis en cause cette décision d'implantation de la troisième plate-forme,

DEMANDE que les procédures réglementaires engagées soient poursuivies, que les mesures législatives nécessaires soient proposées rapidement à l'examen du Parlement, afin d'assurer la mise en œuvre effective de ce 3^{ème} aéroport en Picardie, respectueuse de l'aménagement du territoire équilibré et durable.

DEMANDE que les mesures prises par le Ministre précédent en matière de réduction des nuisances, soient poursuivies, respectées, contrôlées et amplifiées, en attendant l'ouverture de ce nouvel aéroport.

DECISIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en application de ses délégations.

24 mai 2002 Contrat de maintenance passé avec la Sté ATACAMA pour l'entretien de deux postes informatique PAO, aux services imprimerie et communication

- 27 mai 2002 Etude communication de la commune avec la Sté « Médias conseil et édition »
Adhésion de la ville de Bezons au Pôle de ressources départemental et de développement social
Représentation la ville dans les procédures liées aux infractions en matière de droit des sols (SCI D'ASCOT/Commune de Bezons)
- 28 mai 2002 Contrat de maintenance passé avec la Sté ATACAMA pour l'entretien d'un DUPLICOPIEUR au service imprimerie
- 29 mai 2002 Location du château de la LUZIERE à M. HADJ-ABED du 8 au 9/06
Location du château de la LUZIERE à Mme FIEUX le 23 juin
Location du château de la LUZIERE à Mme MONART du 15 au 16/6
Location du château de la LUZIERE à M. et Mme GERARD du 7 au 8 septembre
Location du château de la LUZIERE à M. MERY du 21 au 22/9
- 7 juin 2002 Réforme d'un photocopieur CANON NP3325
- Avenant N°5 au contrat de maintenance - Sté JAPEL concernant 2 nouveaux photocopieurs
- 10 juin 2002 Location de structures gonflables pour la fête du quartier Val du 15 juin - société Air Impact Productions
- 12 juin 2002 Attribution d'un logement de type F1 à M. Stéphane PIERRET
Attribution d'un logement de type F2 à Melle Laëtitia WALLE
Organisation de séjours enfants et adolescents 2002 avec l'association LES BELLES ETAPES
Organisation de séjours enfants et adolescents 2002 avec l'association REGARD
Organisation de séjours enfants et adolescents 2002 confier à la FOL du Val d'Oise
Organisation de séjours enfants et adolescents 2002 confier à la FOL du Pas de Calais
Organisation de séjours enfants et adolescents 2002 avec l'association HEMISPHERES
Organisation de séjours enfants et adolescents 2002 confier à l'ADPEP 95
- 17 juin 2002 Procédure liée aux infractions en matière de droit des sols (commune de Bezons/M. SOUICI)

M. LAFFITTAN, dans le cadre des questions diverses, dénonce les dangers que fait courir l'utilisation notamment par de très jeunes enfants de pétards vendus librement dans différents commerces. Le Conseil Municipal partage ses craintes. Des interventions renouvelées seront faites à ce titre auprès des autorités et des commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

LE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Philippe NOEL